

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

ST. U. 187.7

Objet

*VOIRIE COMMUNALE  
ACQUISITION DE TERRAIN  
A M. GUITTENT*

DATE DE CONVOCATION

30 JANVIER 1987

DATE D'AFFICHAGE

30 JANVIER 1987

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 33

VOTE : POUR

CONTRE :

ABSTENTION

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept  
le six février à 17 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - BUSSEREAU  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU -  
CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN -  
M. GEOFFROY - Mme JEAN - MM. LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI -  
MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. MOST - Mme BARRAUD-DUCHERON par  
M. COUNIL - M. BERNARD par M. FABER - Mme FONTAN par M. ROUDOT -  
M. LACOTTE par M. MONNARD - M. REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.

Madame DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Une interruption de séance ayant été décidée à 19 H 30, la  
séance a été réouverte à 20 H 30.

*M. Le Rapporteur expose :*

*Par lettre en date du 2 Décembre 1986, M. GUITTENT a fait  
part de son accord pour aliéner une partie de terrain frappée  
d'alignement et nécessaire à l'aménagement de la rue des Aman-  
diers.*

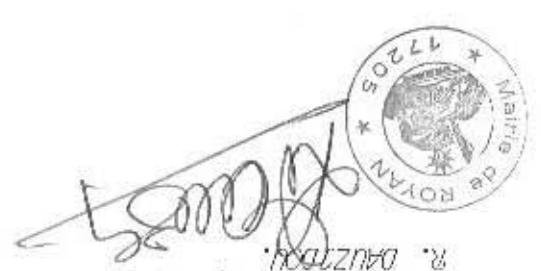
*./.*

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

16.FEV.1987

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

REQU A LA SOUS-PREFECTURE  
 ROCHES-VALE  
 16.FEV.1987  
 APPLICATION LOI N° 82213  
 DU 2-3-1982



Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits  
 ont signé au registre MM. Les Membres présents  
 PR EXTRAIT CONFORME  
 En le Député-Maire  
 L'Adjoint Délégué  
 R. DAUZEROU.

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le 1er Adjoint agissant par délégation à signer tout document nécessaire à la réalisation de la vente par M. GUYTTEINT d'un terrain cadastré section BV n° 296 pour 32m<sup>2</sup> moyennant le prix de 50F. le m<sup>2</sup> soit une somme globale de 1.600F. (mille six cents francs).
- que la régularisation intervienne par acte administratif.
- que la dépense correspondante sera imputée au Budget Familial 1987.

DESCRIPTE :

La surface du terrain s'établit à 32m<sup>2</sup> telle qu'elle résulte d'un document d'arpentage dressé par M. LAMQUE le 2 Décembre 1986.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Out l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le document d'arpentage en date du 2.1.86

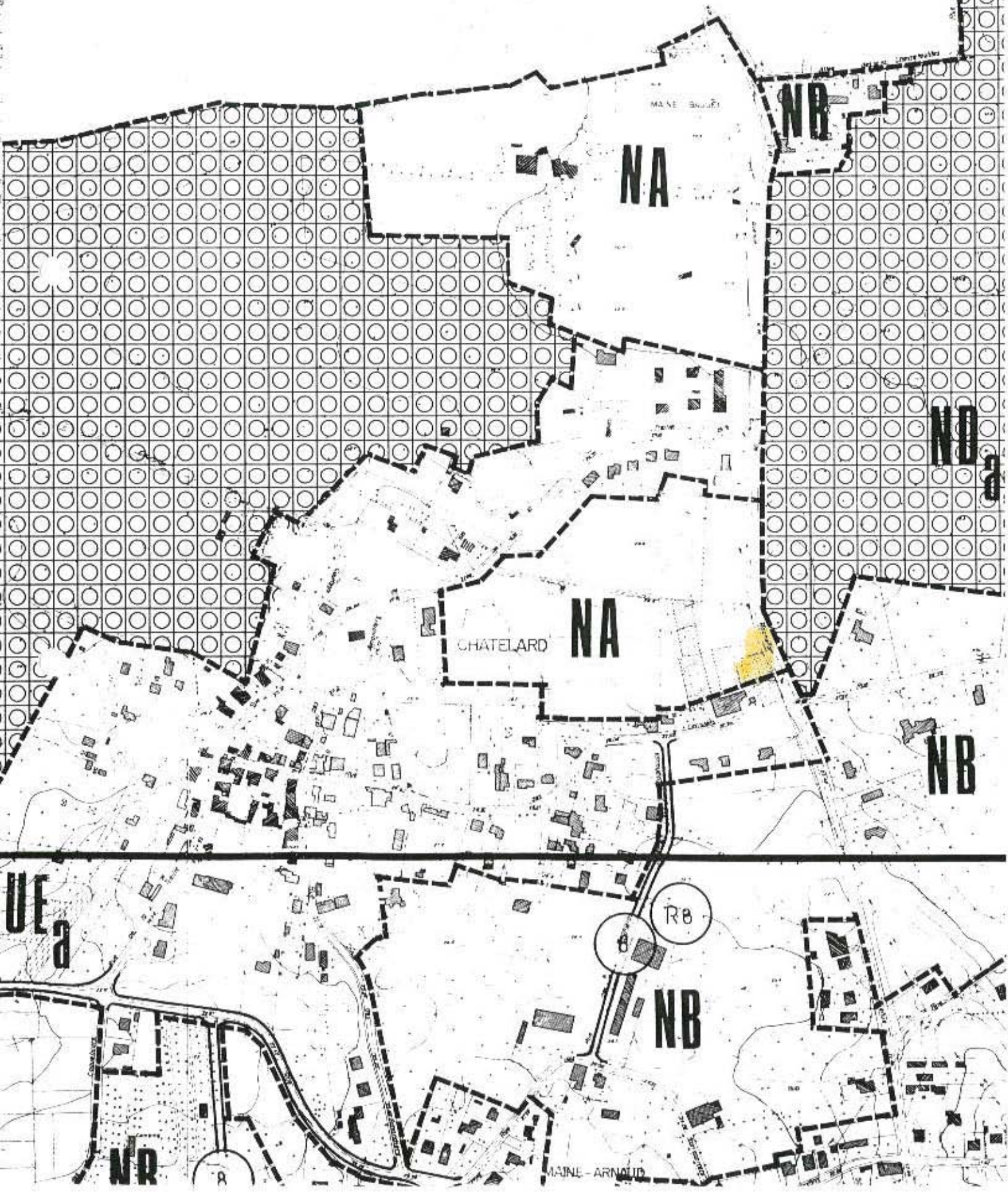
Vu la lettre de M. GUYTTEINT du 2.12.86

Considérant que cette cession est nécessaire à l'aménagement de la rue des Amoulliers,

RECU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

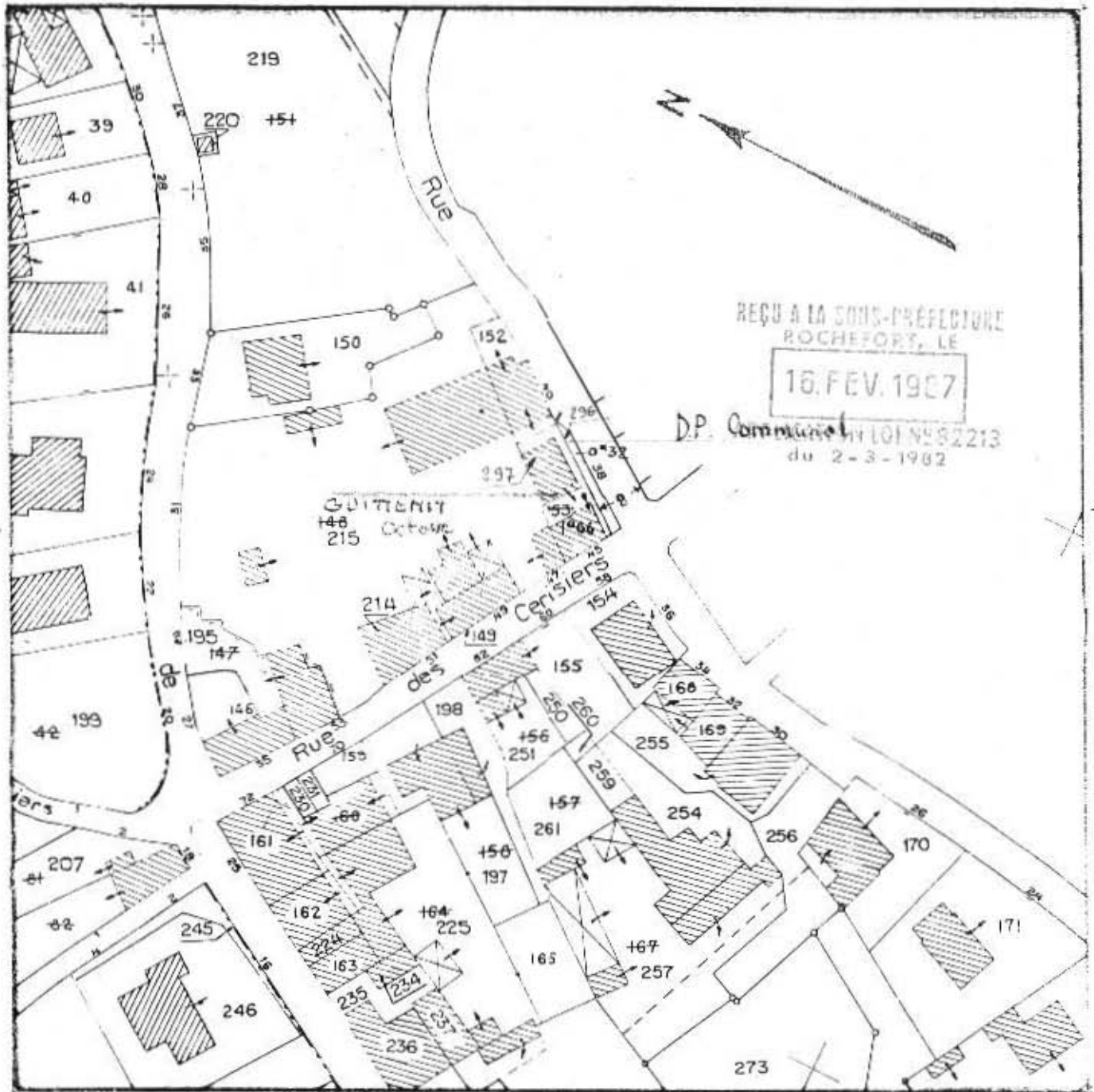
16.FEV.1987

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982



RESECTION

N° d'ordre du document d'arpentage	242
Tableau d'assemblage	à modifier sans chang <sup>m</sup>



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
16.FEV.1987  
D.P. Commune de Royan  
LOI N° 82213  
du 2-3-1982

Voir la rubrique « INFORMATION DES PROPRIETAIRES » au dos de la chemise 6463

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

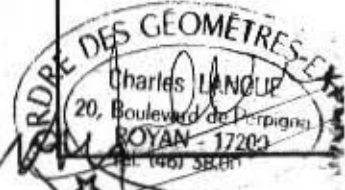
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés<sup>(1)</sup>, a été établi  
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau<sup>(1)</sup>, par la Ville de ROYAN  
B - en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain<sup>(1)</sup>,  
C - d'après un plan d'arpentage ou de bornage dont copie est jointe, dressé le .....  
par M ..... géomètre à .....

Document d'arpentage dressé  
par M. RCH. LAHOUE  
Géomètre-Expert  
à ROYAN  
Date: 2-12-1986  
Signature:

Extrait du plan minute établi  
- par le Bureau du Cadastre<sup>(1)</sup>,  
- par la personne agréée dans  
les bureaux du Cadastre<sup>(1)</sup>.  
N° d'ordre au registre de constatation des droits: 1303  
Cachet du Service d'origine:

CENTRE DES IMPOTS FONCIER  
CADASTRE  
17 0 MARENNES

A ..... ROYAN ..... le 2-12-1986  
Les Propriétaires Gauthier



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraités du Cadastre, etc.).  
(3) Préciser le nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriée, etc.).

ETAT PARCELLAIRE

*PROPRIETE GUTTENT*

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
<i>DN</i>	<i>296</i>	<i>Rue des Amandiers</i>	<i>32m2</i>	<i>GUTTENT Octave 33 RUE DE LA TRELLE  ROYAN</i>

RECU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

16. FEV. 1987

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982



Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué:

*[Handwritten signature]*

**OCTAVE GUITTENIT**

33, Rue de la Treille  
CHATELARD  
17200 ROYAN

TÉLÉPH. (40) 38.03.83

C.C.T. 30 décrets 1830-60 T

Le 2.12.86

Monsieur le Maire  
Mairie de ROYAN  
17.200 ROYAN

Monsieur le Maire,

Je soussigné  
Madame GUITTENIT épouse, demeurant  
33 rue de la treille 17 200 ROYAN,  
m'engage à céder le terrain pappé  
d'alignement au 38 rue des amandiers  
pour ~~la somme~~ le prix de 50 francs  
le mètre carré. Ce prix ayant été  
convenu entre moi-même et Monsieur  
Marechal ingénieur du service technique.

Fait à ROYAN le 2.12.86

Bon pour Accord

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

16.FEV.1987

APPLICATION LOI N°82273  
du 2-3-1982



Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué:

*[Signature]*